

# EPI contre le risque radiologie

## Choix et utilisation d'un EPI

14 novembre 2023

**Valérie GENEVES – INRS** [valerie.geneves@inrs.fr](mailto:valerie.geneves@inrs.fr)

Notre métier,  
rendre le vôtre plus sûr

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

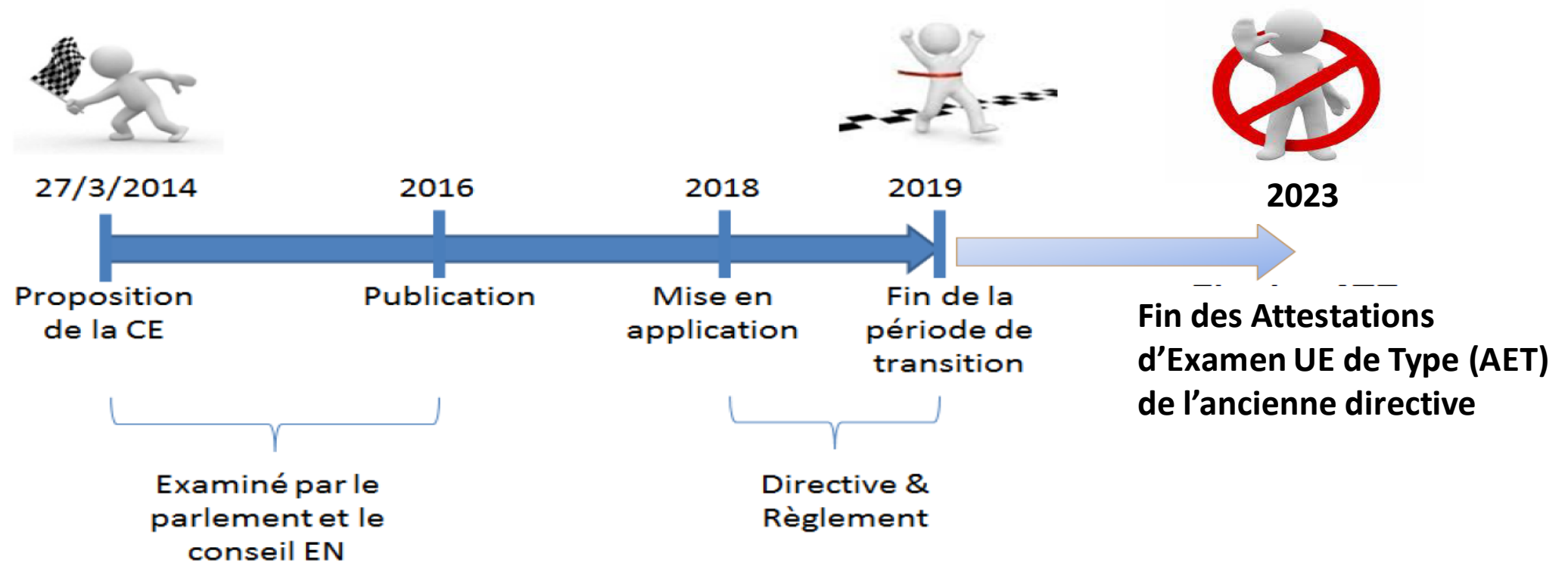
# Préambule



# Règlement EPI et normes

# Le règlement européen 2016/425 relatif aux EPI

- Publié le 9 mars 2016
- Applicable à partir du 21 avril 2018



# Règlement européen « EPI » 2016/425 : catégories

Trois catégories d'EPI :

- Catégorie I : risques minimaux (effets graduels, pouvant être perçus en temps opportun et sans danger par l'utilisateur)
- Catégorie III : risques qui peuvent avoir des conséquences très graves comme la mort ou des dommages irréversibles pour la santé (l'utilisateur ne pouvant pas déceler à temps les effets immédiats)
- Catégories II : Tous les autres EPI

# Règlement européen « EPI » 2016/425 : catégories

## EPI de catégorie III

Protection contre :

- Substances et mélanges dangereux pour la santé
- **Atmosphères présentant un déficit en oxygène**
- Agents biologiques nocifs
- **Rayonnements ionisants**
- Ambiances chaudes dont les effets sont comparables à ceux  $\Theta_{\text{air}} \geq 100 \text{ °C}$
- Ambiances froides dont les effets sont comparables à ceux  $\Theta_{\text{air}} \leq -50 \text{ °C}$
- Chutes de hauteur
- Chocs électriques et travaux sous tension
- Noyades
- Coupures par scie à chaîne tenue à la main
- Jets d'eau haute pression
- Blessures par balles ou coups de couteau
- Bruits nocifs

# Règlement EU : Les exigences essentielles

3 niveaux d'exigences essentielles de santé et de sécurité (EESS) :

- Exigences de portée générale applicables à tous les EPI
- Exigences supplémentaires communes à plusieurs genres ou types d'EPI
- Exigences supplémentaires spécifiques aux risques à prévenir

Qui traitent de niveaux de protection, d'efficacité, de confort, d'ergonomie, d'innocuité, de résistance, ...



# Règlement UE « EPI » 2016/425

Phase  
Conception

EPI de catégorie I

Contrôle interne  
de la production  
(Module A)  
« Autocertification »

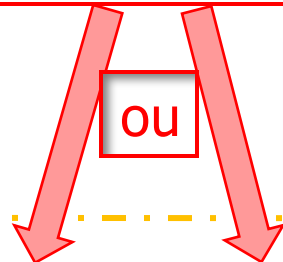


Contrôle interne  
de la production  
(Module A)

EPI de catégorie III

Examen UE de type  
par ON (Module B)

OU



Contrôle interne de  
fabrication  
+ Contrôles  
supervisés par ON  
(Module C2)

Assurance qualité  
du procédé de  
fabrication  
évaluée par ON  
(Module D)

EPI de catégorie II

Examen UE de type  
par ON (Module B)



Contrôle interne  
de la production  
(Module C)

Attestation  
d'examen UE de type

Déclaration UE de conformité par le fabricant  
Marquage CE par le fabricant

ON: Organisme notifié

# Exemple de déclaration UE de conformité

Coordonnées du fabricant

Référence du produit

Référence de la norme

Référence du règlement EPI

Référence de l'attestation d'examen UE de type

Coordonnées de l'ON

Déclaration de conformité « UE »  
« UE Declaration of conformity »  
Konformitätserklärung « UE »  
Dichiarazione di conformità « UE »  
Declaracion de Conformidad « UE »

Chaussures de sécurité à usage professionnel  
Safety Footwear for professional use  
Arbeitssicherheitsschuhe  
Calzature di sicurezza ad uso professionale  
Calzado de Seguridad para uso profesional

Le fabricant ou son mandataire établi dans la Communauté :  
The manufacturer or his authorized representative based in the Community :  
Der Hersteller oder sein Bevollmächtigter aus dieser Gruppe :  
Il fabbricante o il suo mandatario stabilito nella Comunità :  
El fabricante o su representante autorizado en la Comunidad

Coordonnées du fabricant

déclare que l'Équipement de Protection Individuelle neuf décrit ci-après :  
hereby certifies that the following new personal protective equipment model :  
hiermit deklarieren wir, daß das neue Personenschutzgerätmodell  
dichiara che il DPI descritto in appresso :

declara que el Equipo de protección Individual nuevo que se describe a continuación :

Référence du produit  
Lot N°  
EN ISO 20345 : 2011 S3 CI SRC

- est conforme aux dispositions du Règlement UE 2016/425  
- conforms to the terms of the Règlement UE 2016/425  
- ist conform nach den Siedlung der UE 2016/425  
- è conforme alle disposizioni della Regolamento UE 2016/425  
- es conforme a las disposiciones de la Asentamiento UE 2016/425

- est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen « UE » de type  
- is identical to the PPE model subject of the UE type examination certificate  
- und ist identisch mit dem PPE-Modell in der Baumusterprüfbescheinigung  
- è identico al DPI oggetto dell'Attestato di Certificazione UE nr  
- es idéntico al EPI del modelo objeto del certificado tipo UE

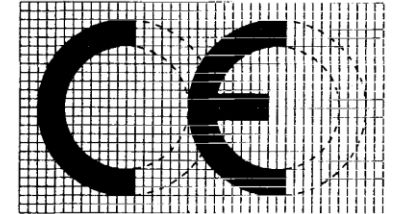
N° 947222001/OE  
Révision 0

délivrée par / granted by / ausgestellt durch / rilasciato da / expedido por :

Coordonnées de l'ON

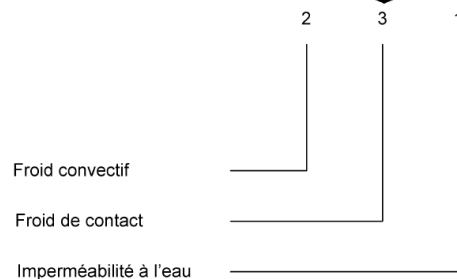
# Marquage et instructions d'utilisation

- Le marquage CE est apposé par le fabricant :
  - Il atteste que l'EPI est conforme aux exigences du règlement européen applicable(s) sur les EPI - (R.4313-59 à 65)
- Il est complété par le marquage selon la norme qui :
  - Atteste que le produit est conforme à la norme
  - Donne les niveaux de protection et les limites d'utilisation
- L'EPI doit être accompagné de la notice d' « instructions et informations fournies par le fabricant »
- Confère à ce produit le droit de libre circulation sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne

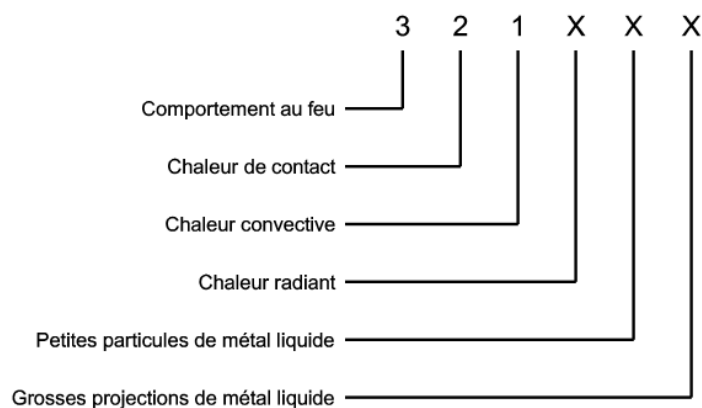


# Marquage

EN 511



EN 407

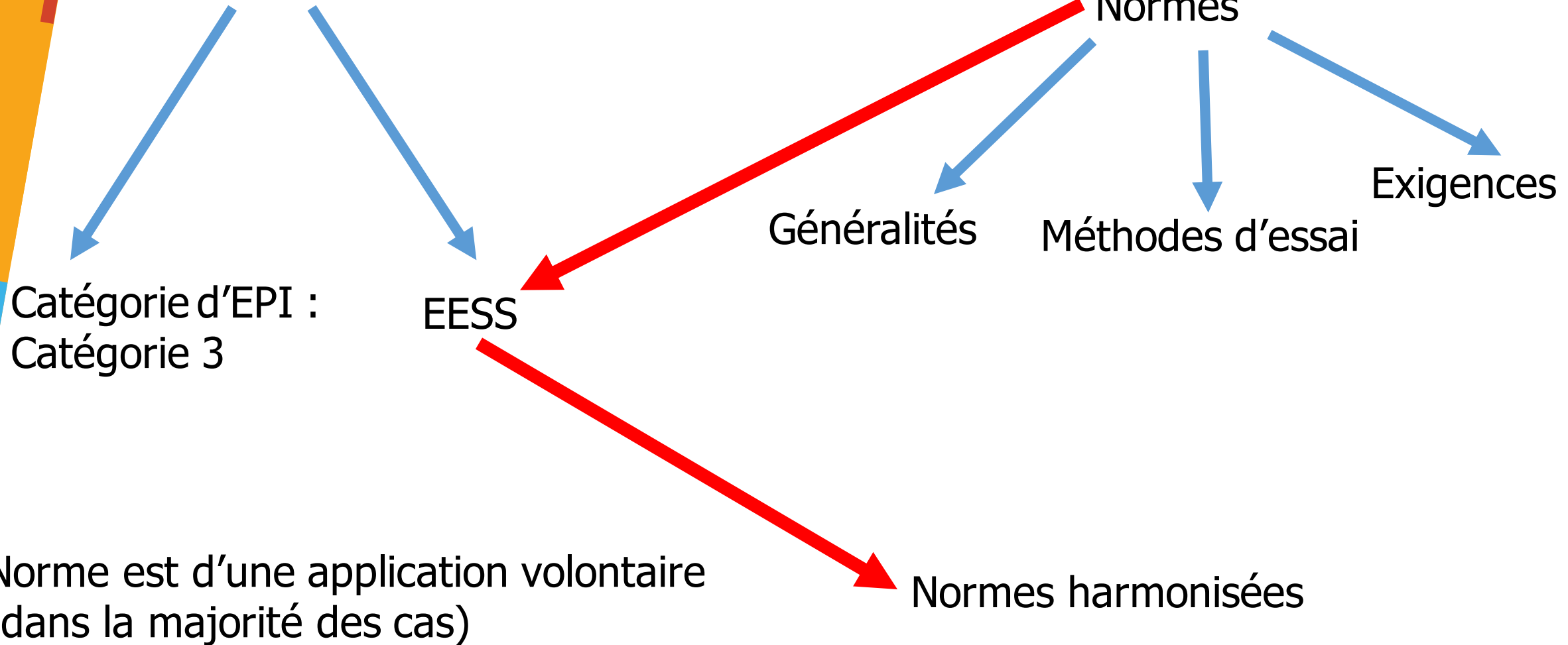


Pictogramme	Signification (par exemple type de danger)	Pictogramme	Spécification (par exemple type de danger)
	Dangers mécaniques		Danger lié au froid
	Coupure par impact		Chaleur et flamme
	Radiations ionisantes		Contamination radioactive
	Scies à chaîne tenues à la main		Dangers chimiques
	Dangers dus à la chaleur et au feu pour les pompiers		Dangers chimiques
	Information		Dangers liés aux micro-organismes



# Imbrication Règlement / Norme

- Règlement européen



# Les acteurs

- Les opérateurs économiques (fabricants, mandataires, importateurs, distributeurs)
- Les organismes d'évaluation :
  - Les organismes notifiés
  - Les laboratoires d'essais
  - Les coordinations des ON :
    - > nationales et européennes (RFU)
    - > verticales et horizontales (RFU)
- Les autorités :
  - Nationales
  - Européennes (commission, standing committee)
  - La coordination européenne ADCO
- La normalisation (CEN, ..., et Consultants HAS)

# Choix et utilisation des EPI

# Choix des EPI : démarche concertée



- Impliquer les utilisateurs / les services de santé et de prévention au travail
- Identifier et comprendre les réticences → Ecoute
- Trouver un compromis et choisir les types d'équipements appropriés
- Choisir un ou des modèles répondant aux critères
- Planifier une période d'essai



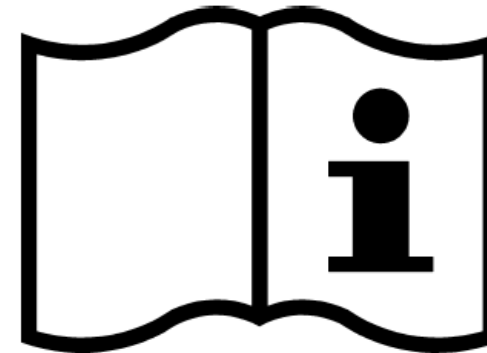


# Choix des EPI : Analyse des risques et des contraintes

- Analyse des risques et des contraintes liés au poste avec les personnes concernées :

Une écoute attentive de leurs arguments permettra de choisir un **protecteur** qui sera effectivement **porté par les utilisateurs** et **adapté aux risques** du poste de travail

# Mise à disposition et Utilisation des EPI



- Formation / information :
  - A la mise en place
  - A la capacité de protection, aux limites d'utilisation
  - A l'entretien, au nettoyage
  - Aux critères de changement / de mise au rebut (oculaire rayé, date de péremption/ de fabrication...)
    - => Notice d'instructions du fabricant – Marquage
- Utilisation
  - Vérification du port effectif
  - Selon les conditions prévues (évolution des risques, du poste)
  - Contrôle visuel avant chaque port
  - Entretien, nettoyage
  - Maintien dans un état de conformité
  - Remplacement

# Utilisation d'un EPI

Obligation de l'employeur pour répondre aux principes généraux de prévention article L.4121-2

Codifié dans le code du Travail

EPI d'occasion interdit pour les EPI de classe III

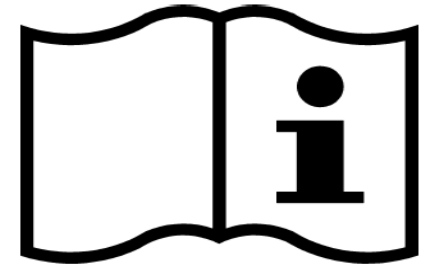


# Cas des EPI d'occasion – EPI maintenus en service

- **EPI d'occasion** : EPI qui a déjà été utilisé dans un État membre de l'UE et qui fait l'objet d'une des opérations suivantes : exposition, mise en vente, vente, importation, location, mise à disposition, mise en service, cession à quelque titre que ce soit en vue de son utilisation (R.4311-2)
- Certains **EPI ayant fait l'objet d'une première utilisation** ne peuvent pas faire ensuite l'objet de l'une des opérations suivantes : exposition, mise en vente, vente, importation, location, mise à disposition, mise en service, cession à quelque titre que ce soit en vue de leur utilisation (R.4312-8)
  - Des EPI à usage unique
  - Des EPI dont la date de péremption ou la durée d'utilisation est dépassée
  - Des EPI ayant subi un dommage quelconque, même réparés
  - Des casques de protection de la tête contre les chocs mécaniques
  - Des EPI contre les agents infectieux
  - **Des EPI de catégorie III à l'exception des appareils de plongée**
- Ne sont pas considérés comme d'occasion mais comme **maintenus en service**, les EPI qui, **au sein d'une même entreprise**, font l'objet d'une nouvelle mise à disposition ou d'une réutilisation par des travailleurs (R.4311-3)

## Utilisation de l'EPI : Prêt de l'EPI

- Individuel
- Limiter le prêt
- Cas de prêt sous condition
- En cas de prêt, prévoir une désinfection (retrait des potentiels agents pathogènes en cas de changement de service) → contamination d'un milieu « sain »



# Utilisation de l'EPI : Vérification périodique : R.4323-99

## Liste des EPI et contenu de la vérification

- Appareils de protection respiratoire autonome d'évacuation (source d'oxygène, étanchéité)
- **Appareil de protection respiratoire** et scaphandre d'intervention en milieu hostile (source d'oxygène, étanchéité, efficacité)
- Gilet de sauvetage gonflable (source de gaz, étanchéité, fonctionnement percuteur)
- Antichute (coutures et modes de fixation)
- Stock cartouches filtrantes antigaz

**POUR TOUS EPI ci-dessus (respect des instructions de stockage et élimination des EPI périmés)**

# Conclusions

- **Impliquer** les futurs utilisateurs dans le choix → meilleure acceptation
- **EPI** : meilleur **compromis** possible entre
  - **le plus haut niveau de sécurité** que l'on peut atteindre et
  - **la nécessité d'exécuter sa tâche** dans des conditions de confort satisfaisant
- **Présence du marquage CE** gage du respect de la procédure de la mise sur le marché et de la conformité de l'EPI à la législation
- Respect de la **notice d'instructions** du fabricant

# Questions







Notre métier, rendre le vôtre plus sûr

Merci de votre attention



[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

YouTube



## Pour approfondir

- Des brochures techniques
  - Les Appareils Respiratoires Isolants (ARI)
- Des affiches et autocollants
- Des animations et vidéos
  - Masque jetable: comment bien l'ajuster
  - Les masques de protection respiratoire à l'hôpital
- Des dossiers
  - La protection individuelle
  - Le rayonnement ionisant
- Documents disponibles auprès des CARSAT ou
- Téléchargeables sur <http://www.inrs.fr/>



## Pour approfondir

- ED 6077 : Les équipements de protection individuelle – Règles d'utilisation
- ED 6106 : Les appareils de protection respiratoire
- ED 798 : Les équipements de protection individuelle des yeux et du visage
- ED 868 : Les équipements de protection individuelle de l'ouïe
- ED 993 : Les casques de protection
- ED 6509 : Les articles chaussants de protection
- ED 995 : Les vêtements de protection
- ED 112 : Des gants contre les risques chimiques
- ED 127 : Quels vêtements de protection contre les risques chimiques
- ED 6168 : Risques chimiques ou biologiques. Retirer ses gants en toute sécurité. Gants à usage unique
- ED 6169 : Risques chimiques ou biologiques. Retirer ses gants en toute sécurité. Gants réutilisables



# Pour aller plus loin

## Liste des organismes notifiés (mise à jour par EUROGIP) :

<https://eurogip.fr/wp-content/uploads/2021/02/ON-REPI-FR-2022-V1.pdf> <https://eurogip.fr/wp-content/uploads/2021/02/ON-REPI-FR-2022-V1.pdf>

[ORGANISMES NOTIFIÉS FRANÇAIS AU TITRE DE LA DIRECTIVE ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE 89/686/CEE MODIFIÉE \(eurogip.fr\)](https://eurogip.fr/wp-content/uploads/2021/02/ON-REPI-FR-2022-V1.pdf)

Pour avoir toutes les informations, vous pouvez consulter le site d'EUROGIP qui fait la veille réglementaire. :

<https://eurogip.fr/certification/>

## Liste des normes harmonisées (mise à jour par EUROGIP) :

La parution au JOUE des normes harmonisée se fait deux fois par an ( en général en mai et en nov). Vous avez la dernière version accessible en cliquant sur le lien suivant : [https://eurogip.fr/wp-content/uploads/2023/10/Normes-reglement-EPI\\_2023-05\\_Complement-6.pdf](https://eurogip.fr/wp-content/uploads/2023/10/Normes-reglement-EPI_2023-05_Complement-6.pdf)

## Règlement EU EPI 2016/425 :

<https://eurogip.fr/wp-content/uploads/2019/12/REPI-2016-425-FR.pdf>